



PROJET  
**Coiffure**

NIVEAU SECONDAIRE VIRTUEL

## 1 Épreuve 1 – COIFFURE, CHEVEUX LONGS RELEVÉS, SELON DEUX SOUHAITS IMPOSÉS

1.1 DURÉE : 1 h 30

### 1.2 EXPLICATION

Les concurrents et concurrentes doivent créer une coiffure relevée pour cheveux longs sur une marotte. Le style doit respecter les souhaits de la cliente. Les souhaits doivent constituer les éléments principaux du style final. Les concurrents et concurrentes devront publier une photo du résultat final sur le service dans Google Classroom.

### 1.3 COLORATION

La marotte est colorée à l'avance.

### 1.4 RÉSULTAT FINAL

- Le résultat final doit respecter les souhaits de la cliente.
- Tous les instruments de mise en plis sont autorisés.
- Tous les produits coiffants professionnels fournis par le concurrent ou la concurrente sont autorisés.
- Aucun instrument de coupe n'est autorisé.
- Les ornements ou voiles ne sont pas autorisés.
- L'usage de cheveux rapportés, de crêpons ou de filets sont interdit.
- Les fixatifs de couleur (y compris ceux avec des paillettes) ainsi que les mousses, gels, marqueurs, crayons et autres produits colorés de ce genre sont interdits.
- Il est interdit d'habiller la marotte.
- Les concurrents et concurrentes doivent créer une coiffure relevée pour cheveux longs. Les souhaits de la cliente doivent être respectés et doivent constituer les éléments principaux de la coiffure finale. Les concurrents et concurrentes devront publier une photo du résultat final sur Google Classroom.

**La marotte pour cette épreuve est Diana MSMSCLCL-XLLW. Elle est commanditée par Pivot-Point Canada.**



Projet  
29 - Coiffure  
Niveau secondaire virtuel

**En raison des règlements imprévisibles et des incertitudes concernant la COVID-19, les documents relatifs aux concours pourraient être modifiés.**

## **2 Épreuve 2 – COUPE DE STYLE COMMERCIAL AVEC MAROTTE COLORÉE À L'AVANCE ET SELON DEUX SOUHAITS IMPOSÉS**

**2.1 DURÉE :** 1 h 45

### **2.2 EXPLICATION**

Les concurrents et concurrentes doivent effectuer une coupe selon souhaits imposés pour un client d'aujourd'hui. Ils devront réaliser une couleur sur la marotte avant la journée du concours, tout en gardant à l'esprit la catégorie commerciale. Ne doit pas être progressif ni avant-garde. La coupe de cheveux, la couleur et la coiffure doivent correspondre à un style commercial qu'une cliente obtiendrait dans un salon de coiffure moderne. Le style doit refléter les souhaits de la cliente.

**COUPE**

- Tous les instruments de coupe sont autorisés.
- La coupe doit respecter les souhaits de la personne.

### **2.3 COLORATION**

- Tous les cheveux doivent être colorés à l'avance.
- Toutes les techniques de coloration sont autorisées.
- Les produits de coloration sont fournis par le concurrent ou la concurrente.

### **2.4 MISE EN PLIS**

- Tous les instruments de mise en plis sont autorisés.
- Tous les produits coiffants professionnels sont fournis par le concurrent ou la concurrente.
- Les fixatifs de couleur (y compris ceux avec des paillettes) ainsi que les mousses, gels, marqueurs, crayons et autres produits colorés de ce genre sont interdits.
- La mise en plis peut couvrir un œil, s'il y a lieu.
- La mise en plis doit respecter les souhaits de la personne.

**La marotte pour cette épreuve est Diana MSMSCCLCL-XLLW. Elle est commanditée par Pivot-Point Canada.**



Projet  
29 - Coiffure  
Niveau secondaire virtuel

**En raison des règlements imprévisibles et des incertitudes concernant la COVID-19, les documents relatifs aux concours pourraient être modifiés.**

### **3 Épreuve 3 – COUPE DE STYLE COMMERCIAL ET MISE EN PLIS SELON DES SOUHAITS IMPOSÉS**

**3.1 DURÉE :** 1 h 30

#### **3.2 EXPLICATION**

Les concurrents et concurrentes doivent effectuer une coupe de style commercial et une mise en plis d'après les souhaits du client. La coupe commerciale doit correspondre à ce qu'un client obtiendrait dans un salon moderne. Ne doit pas être progressif ni avant-garde.

#### **3.3 COUPE**

- La coupe doit respecter les souhaits de la personne.
- Tous les instruments de coupe sont autorisés, sauf les tondeuses (à piles ou électriques) et les pinces à épiler.
- Les rasoirs sont autorisés à condition d'être équipés d'un dispositif de sûreté.

#### **3.4 MISE EN PLIS**

- Seul le séchoir à main est autorisé.
- Les fers chauffants sont interdits.
- Toutes les sortes de brosses, de peignes et de pinces à cheveux sont permises.
- Tous les produits coiffants professionnels sont fournis par le concurrent ou la concurrente.
- Les fixatifs de couleur, mousses, gels, marqueurs, crayons et autres produits colorés de ce genre ne sont pas autorisés.
- Le résultat final doit refléter les désirs du client.

**La marotte pour cette épreuve est Antonio- 222250. Elle est commanditée par Pivot-Point Canada.**

**\*\*\*La marotte est susceptible d'être modifiée en raison de problèmes continuels dans la chaîne d'approvisionnement. \*\*\***



Projet  
29 - Coiffure  
Niveau secondaire virtuel

**En raison des règlements imprévisibles et des incertitudes concernant la COVID-19, les documents relatifs aux concours pourraient être modifiés.**

**Pour des exemples de catégories / photos  
Veuillez consulter le site Web des Olympiades.**



COMMUNICATION



CRÉATIVITÉ ET INNOVATION



RÉSOLUTION DE PROBLÈMES

Projet  
29 - Coiffure

Niveau secondaire virtuel

**En raison des règlements imprévisibles et des incertitudes concernant la COVID-19, les documents relatifs aux concours pourraient être modifiés.**